

Pourquoi être partenaire ?



Une Ecole du Groupe HEMA

Le Groupe HEMA (Haut Enseignement du Management en Alternance) regroupe des écoles de management en alternance qui proposent des formations allant de Bac à Bac +5.

L'Ecole pionnière de l'Alternance

Dès 1993, l'ESM-A (Ecole Supérieure de Management en Alternance) a été la première Ecole Supérieure de Commerce à proposer l'intégralité de son programme principal en alternance. Cette formule a ensuite été étendue en 1996, aux différentes formations de troisième cycle.

L'ESM-A forme et met à votre disposition des collaborateurs de haut niveau...

de Bac+2 à Bac+5

► Des collaborateurs de haut niveau (Bac+2 à Bac+5), 3 jours par semaine **dans votre entreprise** sur une durée renouvelable de 12 à 14,5 mois.

► La possibilité de **recruter** des **personnes opérationnelles** (Programme Grande Ecole-ESM et Masters spécialisés en alternance).

► Notre convention de stage alterné : une formule simple, souple et **sans démarches administratives**.

► Titre Bac +5 de "Responsable en Gestion" d'entreprises, certifié par l'Etat (programme ESM)

► Titres visés par la **CCI de Seine-et-Marne**

► Programme ESM en Alternance

Des domaines de compétences variés :

Marketing, Commerce international, Gestion-finance, Ressources humaines, Communication, Développement Durable.

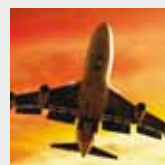
► Programmes 3^{èmes} cycles Msa 2 / MBA

(Masters spécialisés en alternance)

14 Masters spécialisés en alternance / 1 MBA



- Marketing stratégique
- Chef de produit
- Web Marketing
- Négociation et développement commercial
- Communication d'entreprises
- Management des ressources humaines
- Stratégie internationale
- Douanes et sécurité des échanges internationaux
- Stratégie logistique
- Management des achats
- Audit et conseil
- Audit juridique et social
- Contrôle de gestion et pilotage d'entreprises
- Finance et banque
- MBA in Management



Etre partenaire de l'ESM-A

Qu'entendons-nous par « partenariat entreprise » ?

L'ESM-A développe de nouveaux moyens pour interagir avec les entreprises et vous impliquer dans la vie de l'école :

- Informations sur : les nouveaux programmes de spécialisation, les rentrées, les dates importantes de l'année,
- Interventions pédagogiques de vos cadres dans l'une de nos écoles (sous réserve de certaines compétences et diplômes),
- Participation à nos forums de recrutement,

- Diffusion de vos offres d'emploi auprès de notre réseau des anciens.
- Recrutements privilégiés : un professionnel du recrutement de notre institution sélectionne pour vous des candidats et vous accompagne tout au long de votre recrutement,
- Possibilité d'être membre du jury pour les soutenances,
- Visibilité de votre logo et lien vers votre site web à partir de notre page <partenaires>
- Accès privilégié à notre réseau des anciens.

Pourquoi soutenir l'ESM-A ?

1 L'ESM-A est gérée par une association (loi 1901) à but non lucratif et ne reçoit aucune subvention

- L'ESM-A ne reçoit pas de subvention ni de la région, ni de l'Etat.
- Ses financements dépendent des entreprises d'accueil et de votre taxe d'apprentissage.

2 La première Ecole Supérieure de Management à proposer la totalité de ses cursus post Bac+2 en alternance

- Notre programme Grande École (ESM) et nos Masters spécialisés se déroulent en alternance sous statut étudiant.
- Nos étudiants bénéficient d'un financement des frais de fonctionnement de l'école par l'entreprise d'accueil.

3 L'ESM-A facilite l'emploi pour ses étudiants et professionnalise ses enseignements

- De nombreuses applications concrètes font partie intégrante de la pédagogie.
- L'alternance permet à nos étudiants d'acquérir une solide expérience professionnelle.

4 Les ressources pédagogiques de l'ESM-A

- Les professeurs et les conférenciers sont des professionnels : leur enseignement répond donc aux exigences des entreprises.

Nos projets 2010

Grâce à votre taxe d'apprentissage, nous pouvons :

- Continuer à mettre en place de nouvelles spécialisations
- Développer l'équipe pédagogique

- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants
- Financer de nouveaux équipements informatiques
- Mettre en place de nouveaux forums de recrutement

Comment être partenaire ?

Modalités de versement de la Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire. Il s'agit d'un véritable outil d'investissement qu'il vous appartient de bien maîtriser.

L'ESM-A est habilité à percevoir la catégorie C (niveau I, cadres supérieurs), la catégorie B (niveaux II et III, cadres moyens) et **par cumul** la catégorie A (niveaux IV et V). Si vous attribuez déjà votre taxe d'apprentissage à un autre établissement, il vous est possible aussi de nous en attribuer une partie.

Ces versements doivent se faire par le biais de votre Organisme

Collecteur habituel (CCI, Syndicat Professionnel, etc.) en précisant le nom et les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s) :

ESM-A Marne-La-Vallée
54-56 rue de la Maison Rouge – Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Merci pour la confiance que vous nous accorderez.

L'ESM-A vous conseille et vous assiste pour le calcul et la gestion de votre taxe d'apprentissage.

Votre contact : Damien TARDIVON - Tél : 01 72 84 60 02

Mail : dtardivon@hemail.fr



54-56, rue de la Maison Rouge - Lognes • 77437 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 72 84 60 02 • Fax : 01 64 62 62 43 • e-mail : dtardivon@hemail.fr • site internet : esm-a.eu
Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur Technique fondé en 1987